



## Mode d'emploi

L'association des Bonzoms a été créée en 2004, au moment de l'apparition des premières AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) en France. Les AMAP regroupent des personnes s'engageant dans une démarche sociale et écologique auprès de producteurs locaux, responsables d'une exploitation à taille humaine, et soucieux d'une production saine et respectueuse de l'environnement. Si le système des circuits courts producteur/consommateur existait déjà, la notion de contractualisation solidaire était en revanche une idée nouvelle et fondamentale : les consommateurs s'engageaient pour la durée d'une saison en payant d'avance le producteur. Par cette démarche, les revenus de ce dernier sont ainsi assurés à sa juste valeur, les adhérents acceptant ainsi de partager les risques des aléas climatiques.

Aux Bonzoms, la relation avec le maraîcher est donc contractualisée : chaque adhérent lui achète une part de sa récolte annuelle.

### 1 . Adhésion à l'association

L'adhésion à l'association est obligatoire pour être fourni en légumes ou autres produits. Le rôle de l'association est de doter d'une organisation minimum les rapports entre les acheteurs et le producteur, lors des distributions de légumes et/ou d'autres produits. En Assemblée générale, chaque adhésion correspond à une voix. Plusieurs personnes d'une même famille peuvent adhérer. Le montant de la cotisation est fixé à 3 € par saison.

### 2. Engagements

En achetant une part de récolte du maraîcher, l'adhérent s'engage à participer, selon ses possibilités, à la vie de l'association, sous plusieurs formes :

- responsabilité (partagée) de la distribution (au moins une fois dans la saison)

- visites des fermes,
- participation aux Assemblées générales,
- rédaction de la lettre hebdomadaire,
- propositions de recettes,
- atelier découverte des activités de la ferme ... (liste plus complète sur le bulletin d'adhésion)

La convivialité est une valeur qui compte aux Bonzoms : apéritifs, pique-nique partagés ...

### 3. Parrainage

Pour faciliter l'intégration des nouveaux adhérents, un parrainage est proposé. Le parrain peut être la personne qui a fait découvrir l'association ou bien un volontaire parmi les anciens, l'objectif étant de faciliter la découverte du fonctionnement de l'association.

### 4. Les légumes

Les légumes sont cueillis le jour-même de la distribution. La quantité de légumes livrés est estimée pour une famille de deux adultes et deux enfants. Cette quantité peut varier au cours de la saison en fonction de la production ; elle est souvent plus faible en début et en fin de saison, et en été plus importante. Mais le prix payé, qui est calculé pour assurer un revenu décent au producteur, est celui d'une part de récolte annuelle.

### 5. Vacances et indisponibilités

Pendant l'été « les légumes ne sont pas en vacances » et le producteur livre toute les semaines. C'est à chaque adhérent de trouver une solution de remplacement s'il ne peut pas venir chercher ses légumes. Pour l'organisation de la distribution, les règles ci-dessous doivent être respectées :

- trouver un remplaçant,
- prévenir le responsable de distribution,
- lui donner le **nom** et le **n° de téléphone** de la personne qui le remplace ;
- le remplaçant devra apporter un **sac vide**.
- en cas d'absence de remplaçant, le panier sera réparti sans contrepartie financière.

Au cours de l'année, c'est pareil pour les indisponibilités ponctuelles.

## **6. Label Agriculture Biologique**

En accord avec les producteurs qui le souhaitent, pour les soutenir dans leur démarche de production certifiée, les participants peuvent apporter une contribution financière en supplément du coût de leur part.

## **7. Durée des saisons**

### **Les légumes**

La saison s'étale de juin à mai sur 45 semaines. Les distributions ont lieu le jeudi soir de 18h30 à 20h00 (19h30 en hiver) sous le préau de la salle Orange, 11 Place de la Mairie Vieille, 31320 Auzeville-Tolosane.

La saison débute le premier jeudi de juin.

Les distributions ont lieu toutes les semaines jusque fin janvier (sauf vacances de Noël). A partir de février, elles auront lieu selon un calendrier établi en janvier par le producteur . Ce calendrier sera adapté à la production prévue pour la période allant de février à mai.

## **8. Les autres produits**

L'association offre aussi la possibilité de passer des commandes auprès d'autres producteurs.

### **Les poulets**

Les commandes se font généralement par saison de 4 mois avec une livraison par mois (dernier jeudi du mois).

Référente : Solange Prime

### **Le pain**

Deux boulangers livrent le pain commandé.

Les Greniers Joseph : le premier jeudi de chaque mois.

Référente : Isabelle Jouve

Le pain des Clotasses : les autres jeudis, hors vacances scolaires.

### **L'agneau**

Livraison 2 ou 3 fois/an : avant Noël et avant Pâques, possibilité de livraison en juin.

Référente : Françoise Pigeon

## **Le veau et le cochon gascon**

Livraison selon disponibilités de la ferme (5 à 6 fois dans l'année).

Référente : Monique Lebarbey

## **Le poisson**

Dernier jeudi du mois.

Référente : Françoise Pigeon

Se rapprocher des référents pour connaître les tarifs de ces produits (pour chaque production, voir sur le site, les descriptions et les modalités).

## **9. Visite à la ferme**

En cours de saison, des visites des fermes sont organisées.

**Site : <http://lesbonzoms.free.fr>**